



## Congé individuel de formation

Par **Lopsu**, le **16/11/2015** à **17:51**

Bonjour à tous et à toutes,

Je viens vers vous car j'ai un petit problème avec mon employeur. Mon CIF a été accepté ainsi que le financement. La formation commence le 04/01/2016 sur environ 6 mois à temps plein et se fait à Agen. Je vis actuellement à Strasbourg, il y a donc près de 1000km qui me séparent de mon lieu de formation. Je travaille actuellement dans la restauration rapide et mes jours de repos sont le mardi et le mercredi. Afin de pouvoir être sur mon lieu de stage le 04/01 j'ai posé des jours de congés avant cette date cependant mon employeur pense ne pas pouvoir me les donner et je me retrouve donc coincé. Je précise que j'ai fait cette demande de congés vers début octobre. mon employeur invoque le grand nombre de demande de congés pour cette période. Puis-je, compte tenu de ma formation et de la distance me séparant du lieu de stage, demandé un traitement spécifique et si oui sur quelle base légale?

Si vous avez besoin d'autres précisions n'hésitez pas à me demander.

Je vous remercie d'avance pour vos éventuelles réponses.

Par **P.M.**, le **16/11/2015** à **19:20**

Bonjour,

C'est normalement l'employeur qui fixe les dates des congés payés même s'il peut laisser les salariés exprimer des souhaits...

Par **Lopsu**, le **16/11/2015** à **19:23**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je comprends parfaitement. Cependant en cas de refus des congés je devrais travailler jusqu'au 03/01 inclus et commencer ma formation le 04/01 tout en ayant 1000km à faire, ce qui vous le comprendrez bien est parfaitement impossible.

Par **P.M.**, le **16/11/2015** à **19:32**

Il me semble que même pour parcourir 1000 km, il ne faille pas **des** jours mais maintenant, vous modifiez la question en indiquant que vous devriez travailler jusqu'à la veille...

Par **Lopsu**, le **16/11/2015** à **19:53**

Tout à fait, j'avais posé ces quelques jours avant pour finir les dernières démarches car je pars pour 6 mois. J'ai précisé à mon employeur qu je pouvais bien sûr essayer de m'arranger mais que j'avais vraiment besoin de mes 2 derniers jours, donc samedi et dimanche respectivement 2 et 3/01 pour préparer mes affaires et faire le trajet. Or s'agissant du domaine de la restauration, si mes congés sont refusés je me retrouve à devoir travailler jusqu'au 3 inclus.

Par **P.M.**, le **16/11/2015** à **22:37**

Je ne pensais pas que vous vouliez parler seulement de 2 jours en employant le pluriel en ayant cité ceux de votre repos hebdomadaire alors que vous auriez pu carrément les désigner...

Il me semble qu'il y a peut-être dans la restauration une différence entre certains jours mais vous pourriez faire remarquer à l'employeur que pour suivre cette formation, vous avez au moins besoin de la veille de son début sinon, il n'agirait pas de bonne foi...

Par **Lopsu**, le **16/11/2015** à **22:43**

J'avoue que je n'ai pas du être très clair. C'est vrai que dans la restauration les jours de repos peuvent être, comme dans mon cas en plein milieu de la semaine.

J'ai évoqué ce point avec mon employeur en évoquant la distance et celui-ci m'a rétorqué que avant de prévoir quelque chose il fallait d'abord que les congés soient acceptés. Je trouve cette position clairement abusive car celui-ci a accepté mon départ en formation.

Je pense qu'en cas de refus je me réserve le droit de ne pas me présenter à mon travail le dernier jour afin d'être présent à mon entre de formation.

Par **P.M.**, le **16/11/2015** à **22:51**

Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur en lui indiquant votre impossibilité d'être présent la veille pour pouvoir suivre la formation, ce dont il a tout à fait connaissance et depuis longtemps...

Par **Lopsu**, le **16/11/2015** à **22:53**

Merci pour vos conseils. Je ne manquerais pas de vous tenir informé d'ici là en espérant que la situation se décante.